



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 07 Juillet 2016 à 18 h 00 à la salle des fêtes à Poët Laval

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 26. 27 à partir de 18H20 et 28 à partir de 18H27

Nombre de procurations : 8

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, M. MARTIN, N. BLANC, F. SIMIAN, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs : D. ARNAUD, G. CUER G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, O. CADIER, F. GRESSE, L. MASSON, J. BOURSALY, R. PALLUEL, J-P. LEMÉE, D.BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, S. TERROT, F. JOST, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Madame HOFFMANN Patricia (pouvoir à PRIOTTO Christine)

Madame LACHENS Anne (pouvoir à CADIER Olivier)

Madame MORENAS Geneviève Monique (pouvoir à AUDERGON Jean-Marc)

Madame MOULIN Corinne (pouvoir à BERNARD Sophie)

Madame NELSON Nadia (pouvoir à MASSON Laurent)

Monsieur BARBE Marc-André (pouvoir à CUER Gérard)

Monsieur BERNON Jean-Pierre (pouvoir à BLANC Nicole)

Monsieur MAGNIN Yves (pouvoir à MAILLIAT GALLIANO Monique)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur BERRARD Philippe (Suppléante CHASTAN Claire)

Étaient absents et excusés :

Monsieur ROUSSET Maurice

Monsieur ESPIE Patrick

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires.

J-M. AUDERGON donne la parole à Jean BOURSALY, Maire de Poët Laval.

J. BOURSALY souhaite la bienvenue sur la commune de Le Poët Laval. La commune est engagée dans une période délicate au niveau des finances et des choix de développement.

J-M. AUDERGON souhaite la bienvenue à Lionel VINCENT, nouveau conseiller communautaire de Crupies ainsi qu'à Nathalie DUFOUR, sa suppléante.

Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Jean-Louis ARMAND.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 07.04.2016

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 07.04.2016.

Le procès-verbal du 07 Avril est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (1 abstention : A. DE LESTRADE absent lors du conseil communautaire).

3 - Création du Syndicat Mixte "SCoT de Rhône Provence Baronnies"

J-M. AUDERGON rappelle que le conseil a déjà délibéré par 2 fois concernant le périmètre du SCoT. Il explique que depuis des EPCI ont fait des propositions.

Nous-mêmes, avons fait une proposition sur la représentativité pour défendre la position des Communautés de Communes rurales, courrier du 18 avril 2016 resté sans réponse.

Il informe que nous avons, aujourd'hui, reçu un courrier de F. REYNIER, proposant une réunion en septembre.

D. BRUN demande si elle annule la réunion du 13/07 ?

J-M. AUDERGON pense que non, ce sont 2 réunions différentes, organisées par des opérateurs différents.

Il propose 2 solutions :

- Soit on laisse les choses se dérouler sans réagir,
- Soit la communauté se prononce pour exprimer notre non adhésion à la gouvernance proposée, avec copie aux EPCI impliquées dans le SCoT.

Délibération n°41/2016 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que suite aux différentes réunions menées pour la mise en place d'un SCoT, un projet de périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale a été défini.

Suite à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2016 arrêtant le périmètre du SCoT formé par les EPCI ci-après désignés :

- Dans le Département de la Drôme :
 - CA Montélimar agglomération
 - CC Dieulefit Bourdeaux
 - CC Drome Sud Provence
 - CC Hautes Baronnies
 - CC Pays de Buis les Baronnies
 - CC Pays de Rémuzat
 - CC Val d'Eygues
- Dans le Département de l'Ardèche :
 - CC Barrès Coiron
 - CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
 - CC Rhône Helvie
- Dans le Département du Vaucluse :
 - CC Enclave des Papes Pays de Grignan
 - CC Rhône Lez Provence

Il convient conformément à l'article L 122-4 du code de l'Urbanisme de créer un syndicat mixte constitué exclusivement des établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du SCoT en vue de son élaboration.

Le Président, donne lecture du projet de statuts élaboré pour définir les règles de fonctionnement du syndicat mixte "SCoT de Rhône Provence Baronnies".

Le syndicat mixte a pour objet :

- l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCoT ;
- le pilotage et l'animation du dossier TEPOS. En particulier, le syndicat mixte pourra porter les actions en tant que maîtrise d'ouvrage et en gérer les financements.

Le comité du syndicat est composé de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le nombre de délégués est de 48 réparti à la proportionnelle de la population municipale soit :

- CA Montélimar agglomération : 13 sièges
- CC Drome Sud Provence : 9 sièges
- CC Rhône Lez Provence : 5 sièges
- CC Enclave des Papes Pays de Grignan : 5 sièges
- CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche : 4 sièges
- CC Rhône Helvie : 3 sièges
- CC Barrès Coiron : 2 sièges
- CC Dieulefit Bourdeaux : 2 sièges
- CC Val d'Eygues : 2 sièges
- CC Pays de Buis les Baronnies : 1 siège
- CC Hautes Baronnies : 1 siège
- CC Pays de Rémuzat : 1 siège

Le Président souligne que cette répartition polarise le syndicat mixte sur le sillon rhodanien et dans une logique de cohérence territoriale, il aurait pu être intégré un "coefficient de ruralité", permettant d'engager sur des bases sereines une discussion sur des enjeux que nous aurons à traiter collectivement :

- Préserver et consolider les services à la population et les activités économiques locales,
- Contribuer à la mise en réseau des territoires dans un cadre respectueux de l'identité de chacun,
- Favoriser les solidarités et l'accès aux services publics,
- Lutter contre l'isolement,
- Favoriser la mobilité demain (transports collectifs multimodaux),
- Accompagner le déploiement de la fibre optique et le développement des usages numériques.

Il informe que la CCDB a effectué une proposition de répartition des sièges pour moitié à la population et pour moitié à la superficie des EPCI, par courrier à Monsieur le Président de l'Agglomération de Montélimar le 18 avril 2016.

Considérant que le courrier transmis est resté sans réponse ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **S'ABSTIENT sur le projet de statuts de création du syndicat mixte «SCoT de Rhône Provence Baronnies» tel qu'il est présenté au motif exclusif du mode de calcul de la répartition des sièges ;**
- **AUTORISE le Président à solliciter une nouvelle fois la révision de la répartition des sièges ;**
- **VALIDE les orientations et les objectifs exposés dans les statuts.**

Christine PRIOTTO arrive à la séance à 18H20.

4 - Modification statutaire du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Ch. PRIOTTO demande si les nouvelles communes vont cotiser.

P. STADLER explique que les communes classées, associées et ville porte sont appelées au versement des cotisations ainsi que les CC pour les communes classées ou associées (Montjoux, La Roche Saint Secret, Vesc et Teyssières). La CCDB a commencé à cotiser à la création du PNR.

Ch. PRIOTTO informe que la commune cotise depuis le schéma de préfiguration.

Éric BOUVIER arrive à 18H27.

Délibération n°42/2016 :

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et notamment l'article 5, relatif aux conditions de modification statutaire,

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux est membre du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Il explique que le Comité Syndical du Parc a délibéré le 25 mai 2016 pour procéder à une modification statutaire permettant :

- L'intégration des communes situées dans le périmètre de préfiguration du Parc, mais non classées par décret ministériel, afin qu'elles puissent adhérer au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et bénéficier de l'ingénierie et des actions du syndicat mixte ;
- La nouvelle répartition des cotisations entre communes et communautés de communes.

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux doit donc se prononcer pour accepter ou non cette modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Le Président donne lecture des nouveaux statuts.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, annexées à la présente délibération ;**

- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

5 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

5.1- Point sur la commission.

R. PALLUEL informe du démarrage des travaux à Boulagne. Le terrassement des noues et de la voirie sont réalisés à 80/90%, et les travaux sur les réseaux hydrauliques (assainissement, eau potable, irrigation, refoulement) à 60%.

Les travaux se déroulent bien.

5.2- Signature d'une convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

R. PALLUEL explique que suite à la loi NOTRe, la compétence économie est du ressort du binôme Région / EPCI.

Il informe que hier, il était en réunion à Valence avec le Département, la Région et les EPCI au sujet de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Il rappelle que la CC affecte une enveloppe de 20 000€ pour les demandes d'aides des entreprises, artisans, commerçants du territoire. Maintenant, pour poursuivre cet accompagnement, il faut conventionner avec la région et non plus avec la DIRECCTE.

J-M. AUDERGON tient à souligner que peu de collectivités apporte une aide en directe auprès des entreprises. Il rappelle que la CC est accompagnée par les chambres consulaires dans l'analyse technico-économique des dossiers présenté.

Délibération n°43/2016 :

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la commission " Aménagement de l'espace - Développement économique " rappelle que la CCDB, dans le cadre de conventions signées avec la DIRECCTE, octroi des aides à l'investissement des entreprises du Pays de Dieulefit-Bourdeaux.

Il explique, que dans le cadre de la loi NOTRe le Conseil régional est seul compétent à partir du 1^{er} janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région. L'article 3 de la loi NOTRe prévoit que la Région mette en place avant le 31 décembre 2016 un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Dans la période de préparation du SRDEII, qui précède son adoption, il est proposé un cadre transitoire jusqu'à fin 2016, permettant aux collectivités, d'intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région par la présente convention. Le SRDEII aura vocation à définir et préciser ces régimes pour la période pluriannuelle qui suivra à partir de 2017, et qui donnera lieu à un nouveau conventionnement.

R. PALLUEL, donne lecture de la convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE le règlement d'aides ;**
- **AUTORISE le Président à signer une convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la Région Auvergne Rhône-Alpes ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document utile à cette décision.**

6- Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

6.1 Réalisation d'une étude d'opportunité pour l'amélioration des outils d'abattage locaux et les services associés.

J-M. AUDERGON explique que ce dossier a été traité en commission, et que cette étude résulte d'un questionnaire des éleveurs du territoire et de Montélimar Agglo. D'autres territoires drômois sont engagés dans une réflexion similaire.

Ch. HARMEGNIES explique qu'il y aura un focus sur les services associés : volonté nouvelle d'un outil fixe ou mobile, amélioration de la qualité des services (transport, professionnalisation..). C'est le SMD 5^{ème} pôle qui portera l'étude. L'appel d'offres n'a pas encore été lancé.

Délibération n°44/2016 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que plusieurs problématiques liées à l'abattage des animaux ont été exposées lors de la concertation pour le renouvellement du PPT : éloignement de l'abattoir de Die (moyens et coûts de transport induits), saturation et manque d'adaptation de l'équipement par rapport aux besoins des éleveurs du bassin de Montélimar. Cela contraint d'autant plus l'organisation du travail des éleveurs et la conduite de leurs exploitations.

Par conséquent, il conviendrait d'étudier les possibilités d'amélioration de leur outil de travail et de réduire les coûts de production, afin d'assurer la compétitivité et le maintien des exploitations.

Aussi, les collectivités du territoire (Montélimar Agglomération et la CC Dieulefit Bourdeaux) souhaitent mener une étude d'opportunité sur les outils d'abattage locaux pour identifier les besoins des éleveurs en matière de création de nouveaux outils ou d'amélioration des services existants, notamment par la modernisation des équipements. Par ailleurs, ces réflexions pourront concerner plus largement d'autres territoires drômois.

Le Syndicat Mixte du 5^{ème} pôle assure le portage administratif et financier de l'étude pour le compte des deux collectivités. Le partenariat pour la réalisation de cette étude est formalisé par une convention tripartite ci-jointe.

Enfin, le reste à charge de l'étude sera réparti entre les collectivités partenaires comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous.

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES		Taux d'intervention
		Financeurs	Montant de la subvention	
Prestation extérieure pour la réalisation d'une étude	25 000 €	Région	10 000 €	40 %
		Autofinancement Syndicat Mixte 5^{ème} Pôle	15 000 €	60%
		Dont Montélimar Agglo	10 000 €	
		Dont CC Dieulefit Bourdeaux	5 000 €	
Dépense éligible	25 000 €	TOTAL	25 000 €	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE le Président à signer la convention tripartite avec le SMD / Montélimar Agglo ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document utile à cette décision.**

6.2 Signature d'une convention cadre de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

Ch. HARMEGNIES explique que cette convention pourra à l'avenir être élargie à d'autres partenaires (CRPF, Agribiodrôme, association naturaliste, agritourisme).

R. PALLUEL s'interroge sur les contributions financières associées.

J-M. AUDERGON répond que nous sommes dans le cadre d'une convention cadre d'objectif et que le financement sera vu action par action.

Délibération n°45/2016 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle l'engagement de la collectivité en faveur du développement rural et agricole du territoire.

Depuis de nombreuses années, la Chambre d'Agriculture est partenaire dans la mise en œuvre de stratégies de développement ou d'actions pilotes : sylvopastoralisme, reconquête pastorale, élaboration et suivi du Comité Local Installation Transmission.

Afin de mener à bien les orientations et les projets définis par la collectivité, la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux et la Chambre d'Agriculture de la Drôme souhaitent officialiser un partenariat par la signature d'une convention cadre définissant des objectifs communs et les actions prioritaires à engager.

Pour rappel, la Chambre d'Agriculture (CA26) est un Établissement public à caractère administratif, régie selon les dispositions du Code Rural. Elle est à la fois établissement consulaire et organisme de service en direction des entreprises agricoles, des filières et des territoires. Elle constitue auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont rattachés, l'organe consultatif et représentatif des intérêts du monde professionnel agricole.

Le Président rappelle que la signature de la convention n'exempt pas la Chambre d'Agriculture de ses obligations au regard de la loi sur les marchés publics.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **VALIDE le projet de convention cadre ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention cadre ou tout document utile à cette décision.**

7 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

7.1- Point sur la commission.

L. MASSON informe que les ALSH démarrent lundi 11 juillet et finissent le vendredi 19 août. L'ALSH de Bourdeaux propose 2 séjours : Un séjour Sport et Astronomie à Valdrôme et passeport pour la Préhistoire à Vallon Pont d'Arc.

Pour les 10/13 ans, un stage cabane à la Montagne St Maurice a démarré hier- inauguration samedi à 15H30.

Pour les 12/17 ans, tournage court-métrage du 6 au 9 juillet un peu partout sur le territoire.

Pour les 14/17 ans chantier séjour à La Roche Saint Secret, Rochebaudin et à la montagne Saint Maurice puis séjour itinérant de Collioure à l'Espagne du 18 au 30 juillet.

Un stage Musique actuelle avec le CAEM est proposé du 1^{er} au 5 août pour les 10/13 ans.

La semaine prochaine séjour sports et nature à Orpierre avec l'Espace Social et Culturel du Diois.

7.2- Organisation d'un séjour de vacances en partenariat avec l'Espace Social et Culturel du Diois.

Délibération n°46/2016 :

L. MASSON, Vice-président en charge de la Commission "Petite enfance – Jeunesse", explique que dans le cadre d'un séjour de vacances pour adolescents organisé par la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux, du 11 au 15 juillet au 2016, à Orcières (05), un groupe de maximum 8 jeunes et un animateur de l'Espace Social et culturel du Diois, se joindra au groupe de la CCDB dans le but de favoriser les échanges entre les structures d'actions jeunesse. Pour faciliter la gestion du séjour, les frais de camping, d'alimentation et de prestation pour tous les jeunes seront pris en charge par la CCDB.

La CCDB facturera l'Espace social et culturel du Diois au prorata du nombre de jeunes et d'animateurs présents pendant le séjour sur présentation d'un décompte général.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ACCEPTE cette proposition ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

8 - Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

F. SIMIAN informe qu'une présentation du diagnostic PLH a été faite en Comité des Maires, puis en COFIL (membres de la commission, référents, partenaires).

La prochaine réunion est fixée au 19 septembre à 18h30 à Bourdeaux où les maires et la commission sont invités afin de travailler sur les enjeux et les scénarios de développement du PLH.

F. SIMIAN annonce l'inauguration des 2 aires de co-voiturage avec le Département, le même jour à Bourdeaux.

9 - Le point sur la Commission "Tourisme"

É. BOUVIER informe que lors de la dernière commission, la stagiaire, Lisa GONTARD, a présenté son travail. Environ 50 % des conventions de passage des itinéraires de randonnée avec les propriétaires sont revenues signées.

Concernant la fréquentation touristique, mai a été un peu plus faible (moins de ponts cette année), juin et début juillet sont satisfaisants.

10 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

F. SIMIAN fait un point sur le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel comme convenu lors du dernier conseil communautaire.

Le collectif Craie a assuré la résidence spectacle et Claire Rengade, la résidence d'auteur. La CC a acheté du matériel scénique, qu'elle prête aux associations et mairies du territoire.

Le Collectif Craie a proposé diverses manifestations :

- 2 concerts de Slash Gordon les 5 et 6 décembre 2015 à Teyssières et Bourdeaux,
- Le spectacle " le fil qui sort du métier " représentation au Gué en mars 2016,
- La boucle – randonnée artistique - du 10 au 22 mai, où environ 250 personnes ont participé (10 journées de marche, 9 soirées-étapes et 1 restitution)
- 2 Ateliers cours sonores à l'accueil de loisirs la Ferme St Pol et à l'accueil jeunes,
- Atelier fanfare éphémère et participation à la rencontre des fanfares organisées par le CAEM.

La résidence d'auteur a proposé 6 ateliers d'écriture (dont 1 avec un travail sur la voix au collège à Dieulefit), 2 lectures/scène ouverte, 5 représentations et rencontre (avec un musicien).

Établissements touchés : médiathèques de Bourdeaux et de la Bégude, collège, écoles de Bourdeaux, Vesc, Poët-Laval, Ste Marie à Dieulefit, La Roche Saint Secret.

En tout, les 2 résidences ont permis de toucher :
2 médiathèques sur 3, 6 écoles sur 11, 1 collège sur 1, 1 centre de loisirs sur 2, 1 accueil jeunes sur 2, 11 communes sur 21 et plus de 800 personnes.

À partir de l'automne ou début 2017, la nouvelle résidence d'auteur se fera avec un auteur livre jeunesse. 4 auteurs jeunesse ont été pré-choisis et soumis pour avis à la DRAC : Perceval Barrier, Alain Mets, Franck Prévot, Jo Witek.

Pour la fin 2016 et début 2017, un travail est engagé auprès des acteurs sociaux (Restos du cœur, l'Arbre Vert, Maisons de retraite, Association Familiale, Foyer Picard..) pour des interventions danse, chant, théâtre, fanfare... avec le Collectif Craie.

Pour 2017, le Collectif proposera des rencontres inter-village, des interventions au collège, à l'ALSH de Bourdeaux ...

En fin 2017, ce sera la restitution finale.

Ch. PRIOTTO demande le budget alloué au CTEAC.

F. SIMIAN indique que la CC met 2 fois 5 000 €. Le Collectif a reçu directement 13 250 € du Département. La DRAC nous a versé 30 000 € pour 2014/2015 et 8 750 € pour 2015/2016. La Région nous a versé un acompte de 10 000 € et il reste 10 000 € à recevoir en fin 2016. On a reçu un acompte du CDRA (en investissement) de 1 845 €.

Ch. PRIOTTO demande si Erick L'HOMME a été contacté ?

S. BERNARD répond que oui, mais il n'avait pas de disponibilités et il ne réunissait pas tous les critères requis.

11 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

11.1- Opérations de valorisation partagées et semi-collective des biodéchets - Demande de subvention.

Délibération n°47/2016 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, expose que la commission gestion des déchets, au regard des résultats des caractérisations de la part Ordures Ménagères effectuées sur le territoire, a élaboré un programme de valorisation des biodéchets sur le territoire.

Ce programme vise à proposer différentes solutions à destination des usagers pour valoriser localement la part de déchets fermentescibles présente dans les Ordures Ménagères avec un objectif de réduction de la part d'Ordures Ménagères de 8% soit 140 Tonnes à l'horizon 2019.

Les actions suivantes déclinées dans le programme concernent les opérations de valorisation partagées et semi-collectives :

- Action n°2 : Compostage Partagé
- Action n°3 : Compostage semi-collectif
- Action n°4 : Lombricompostage semi-collectif
- Action n°5 : Poulailler semi-collectif/ partagé
- Action n°6 : Achat groupé de poules

Il propose de solliciter la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'action n°20 du CDRA "Soutenir Recherche, Education, Formation, Sensibilisation à l'environnement et au développement durable en lien avec le territoire" pour financer l'opération :

Plan de financement des actions de valorisation semi-collectives et partagées			
Dépenses		Recettes	
CCDB	15 600,46 €	CCDB (Autofinancement)	4 488,22 €
		Région CDRA	3 000,00 €
		ADEME	8 112,24 €
Total dépenses	15 600,46 €	Total recettes	15 600,46 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les aides du CDRA dans le cadre des opérations décrites ;
- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

11 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

11.1- Budget Annexe Création de zone d'activité - Mouvements de Crédits dans la section de fonctionnement.

Délibération n°48/2016 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel" explique que suite à la réalisation de 2 prêts auprès de la Caisse d'Épargne pour l'aménagement de l'extension du parc d'Activité Économique de Boulagne, des crédits doivent être portés au compte 627 pour régler les frais de dossier.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 500.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** la proposition ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

12 - Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments-DSP"

P. CHALAMET indique que BATA Ingénierie est missionnée en tant qu'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réflexion de l'aménagement de la Maison de la Céramique. Les travaux ont été estimés à 308 000 € HT dont 224 000 pour la rénovation de la toiture et des combles. La fin des travaux est prévue pour fin 2017.

13 - Décisions du Président

Décision D7/2016 :

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager des travaux d'aménagement de l'extension du Parc d'Activités Économiques (PAE) de Boulagne à La Bégude de Mazenc ; après lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), quatorze (14) offres sont parvenues dans les délais et ont été analysées selon les critères indiqués dans les modalités de la consultation : Valeur technique 60 points et Prix 40 points.

LOTS	Entreprises	Prix HT			Note technique 60 points	Note prix 40 points	Note totale 100 points	Classement
		TF	TC	Total				
N°1 : Voirie, réseaux hydrauliques	Estimation MO	755 594,00	53 500,00	809 094,00				
	EUROVIA DALA	691 094,70	48 344,54	739 439,24	33,50	30,48	63,98	6
	BERTHOULY, COLAS, LJTP	634 612,40	45 054,10	679 666,50	58,00	33,16	91,16	2
	SO.RO.DI, BRAJA VESIGNE	528 183,30	35 315,00	563 498,30	58,00	40,00	98,00	1
	RIVASI BTP	610 023,17	43 444,65	653 467,82	49,50	34,49	83,99	4
	<i>Variante</i>	<i>573 523,17</i>	<i>43 444,65</i>	<i>616 967,82</i>	<i>49,50</i>	<i>36,53</i>	<i>86,03</i>	<i>3</i>
	AUDIGIER TP, EIFFAGE ROUTE	601 077,65	41 710,20	642 787,85	46,00	35,07	81,07	5
N°2 : Réseaux secs	Estimation MO	75 215,00	21 207,00	96 422,00				
	SPIE Sud Est	52 050,00	15 474,00	67 524,00	45,50	33,99	79,49	2
	SOBECA	44 229,50	13 142,50	57 372,00	55,00	40,00	95,00	1
N°3 Aménagements paysagers	Estimation MO	217 007,74	80 412,40	297 420,14				
	MANIEBAT	114 741,40	53 302,00	168 043,40	53,00	37,00	90,00	2
	CEP JARDINS	127 166,50	53 362,10	180 528,60	34,00	34,00	68,00	6
	GUILLON Frères	131 651,50	49 259,50	180 911,00	57,00	34,00	91,00	1
	JARDINIER DE GAIA	120 268,37	51 649,81	171 918,18	31,00	36,00	67,00	7
	VALENTE	107 464,56	60 024,96	167 489,52	40,00	37,00	77,00	4
	SOLEIT LEVANT	136 799,85	55 328,90	192 128,75	38,00	32,00	70,00	5
	LES JARDINS DE PROVENCE	103 480,50	51 487,70	154 968,20	47,00	40,00	87,00	3

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1er – 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec les entreprises suivantes :

- LOT n°1 : Voirie et réseaux hydrauliques - SO.RO.DI et BRAJA VESIGNE pour un montant de 563 498.30 €HT.
- LOT n°2 : Réseaux secs - Entreprise SOBECA pour un montant de 57 372.00 €HT.
- LOT n°3 : Entreprise GUILLON Frères pour un montant de 180 911.00 €HT.

Le montant total des marchés s'élève à 801 781.30 €HT.

Décision D8/2016 :

CONSIDÉRANT la nécessité de confier à un prestataire professionnel le petit entretien, le balisage et la veille des sentiers de randonnées VTT,

Le fait que les itinéraires de randonnées VTT de la CCDB sont labélisés "Base VTT de la FFCT" (Fédération Française de Cyclotourisme),

DÉCIDE de signer un contrat d'un an avec le CODEP 26 pour les missions de petit entretien, de balisage et de veille des sentiers de randonnées VTT.

Le montant total de la prestation de service s'élève à 3 200 € TTC.

Décision D9/2016 :

Le Président, **CONSIDÉRANT**

- la nécessité de mettre en place une résidence d'auteur conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture
- le projet du Collectif Craie faisant l'objet d'une commande (cf. décision D9/2015), projet associant l'auteur Claire Rengade,

DÉCIDE de signer une commande avec le Collectif Craie portant sur la prestation de Claire Rengade pour la mise en œuvre de la résidence d'auteur.

Le montant total de la prestation s'élève à 6 330 € TTC.

Décision D10/2016 :

Le Président, **DÉCIDE** de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-DRÔME-ARDÈCHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 390 000 euros destiné à financer l'aménagement de l'extension du Parc d'Activités Économiques (PAE) de Boulagne à La Bégude de Mazenc aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 390 000 euros,

Mise à disposition des fonds : en un ou plusieurs tirages jusqu'au Point de Départ en Amortissement du prêt.

Départ en amortissement : 25 JUILLET 2016.

Base de calcul des intérêts : 30/360,

Echéances, Paiement à terme échu,

Profil amortissement : échéances constantes,

Périodicité : trimestrielle.

Nombre d'échéances : 28

Taux : 0.83%

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle,

Frais de dossier : 700 euros.

Décision D11/2016 :

Le Président, **DECIDE** de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-DRÔME-ARDÈCHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 500 000 euros sur 24 mois, ayant pour objet l'aménagement de l'extension du Parc d'Activités Économiques (PAE) de Boulagne à La Bégude de Mazenc.

Ce prêt portera intérêt au taux de 1,01%.

Le remboursement du capital se fera in fine.

Les échéances des intérêts se paieront trimestriellement.

Les frais de dossier sont de 750 euros.

L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Décision D12/2016 :

Le Président, **CONSIDÉRANT**

- la nécessité de mettre en place une résidence d'auteur conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture

- le projet du Collectif Craie faisant l'objet d'une commande (cf. décision D9/2015), projet associant l'auteur Claire Rengade,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte les frais annexes de résidence de l'auteur (déplacements, hébergements, restauration, matériel utile ...)

DÉCIDE de modifier la décision D9-2016 et de signer une commande avec le Collectif Craie portant sur la prestation de Claire Rengade pour la mise en œuvre de la résidence d'auteur pour un nouveau montant total de prestation réparti comme suit :

6 330 € TTC : frais artistique

2 170 € TTC frais annexes

Total : 8 500 € TTC

Décision D13/2016 :

Le Président, **CONS DÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire une mission de Contrôle technique et une mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé, pour les travaux d'aménagement de l'extension du multi accueil " Souffle d'éveil " à La Bégude de Mazenc.

Après consultation de 6 bureaux d'études par courrier en date du 13 avril 2016, les offres suivantes ont été transmises et analysées :

Prestataires	Mission CT HT	Mission SPS HT	TOTAL HT
APAVE	4 260,00	3 000,00	7 260,00
COBAT		2 600,00	2 600,00
DAC		1 160,25	1 160,25
SOCOTEC	3 400,00	3 997,00	7 397,00
QUALICONSULT	3 500,00	2 014,00	5 514,00
VERITAS	3 700,00	4 340,00	8 040,00

Le Président, **CONSIDÉRANT** les offres économiquement les plus avantageuses conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un contrat avec :

- un contrat avec QUALICONSULT pour un montant de 3 500 € HT, soit 4 200 € TTC, pour la mission de contrôle technique
- et un contrat avec QUALICONSULT pour un montant de 2 014 € HT, soit 2 416.80 € TTC, pour la mission de coordination SPS.

Décision D14/2016 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de rechercher une équipe de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle phase d'aménagement de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit, Après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), deux (2) offres sont parvenues dans les délais et ont été analysées selon les critères indiqués dans le règlement de consultation : Références et justificatif des compétences pour cette mission (50%, 10 points) Proposition financière (50%, 10 points).

Candidats	Note Technique	Prix	Note prix	Note totale	Classement
BATA Ingénierie	7	15 000 €	10	17	1
Peysson-Vettorello	10	26 250 €	5,7	15,7	2

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante, **DÉCIDE** de signer un contrat avec BATA Ingénierie pour un montant de 15 000 €HT.

Décision D15/2016 :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réflexion engagée pour réaliser des travaux de rénovation énergétique à l'espace collectif à Pont de Barret, le CEDER, Point Info Énergie, pourrait accompagner la collectivité en réalisant une note d'opportunité et en nous accompagnant sur la rédaction du cahier des charges de maîtrise d'œuvre ;

Le Président, **DÉCIDE** de signer une convention d'accompagnement de projet avec le CEDER, pour un montant de 600 € TTC.

14 - Délibération du Bureau

Délibération du Bureau 02/2016 : Aide à l'investissement des entreprises - Octroi de subventions.

Le Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace – Développement économique", après avoir effectué le compte-rendu des avis lors de commission du 30 mars 2016 et relatif au dossier suivant :

- Dossier « Atelier du bâtiment » - Frédéric EVIN – Dieulefit – Construction bioclimatique bois et artisans tous corps d'état.

Objet de la demande : Acquisition de deux véhicules : un camion atelier équipé et un utilitaire pour création d'une équipe supplémentaire.

Montant de la dépense prévisionnelle : 45 605 €HT

Montant de la subvention sollicitée : 3 750 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 3 750 €

- Dossier « Le Moineaux Rouge » - Thierry CHALANCON – Bourdeaux – Reprise du Restaurant « Le Goustarou » par trois associés.

Objet de la demande : Travaux et acquisition de matériel avant réouverture.

Dépenses : 20 199.50 €HT - Subvention sollicitée : 3 030 €

Montant de la dépense prévisionnelle : 20 200 €HT

Montant de la subvention sollicitée : 3 030 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 3 030 €

- Dossier « Si le cœur vous en dit » - Nadine DESPERT – Dieulefit– Reprise d'un restaurant dans la rue du Bourg pour la création d'un salon de thé, petites restaurations et vente de produits locaux.

Objet de la demande : Travaux et acquisition de matériel avant réouverture.

Montant de la dépense prévisionnelle : 8 759 €HT

Montant de la subvention sollicitée : 1 314 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 1 314 €

- Dossier « Vive le Bois » - Vincent LEENHARDT– Dieulefit – Menuiserie.

Objet de la demande : Acquisition d'une scie à format performante et réalisation d'un abri.

Montant de la dépense prévisionnelle : 14 624 €HT

Montant de la subvention sollicitée : 2 194 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 2 194 €

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus désignées aux bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** le Président à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

15 - Questions diverses

- Comité des Maires

J-M. AUDERGON informe que le Comité des Maires s'est réuni 3 fois depuis le dernier conseil communautaire, dont les points suivant ont été abordés:

- Dossier PLH

- La fibre optique : Après débat et compte tenu que des communes ne souhaitent pas la mise en place du fond de concours, la CC prendra en charge la totalité du financement. De ce fait, une réflexion sur son financement est en cours. Des estimations ont été faites sur l'impact des taux de fiscalité :

Sur la CFE on passerait de 22.56% à 23.52% soit une hausse entre 14 et 38 €,

pour la TH on passerait de 9.04% à 9.20% soit une hausse entre 5 et 7 €

et pour le foncier bâti on passerait de 0.7% à 1.35% soit une hausse de 12 et 15 €.

- Évolution de la gestion des déchets – Réflexion sur le passage en régie.

- FPIC

J-M. AUDERGON informe de l'augmentation du FPIC. On est appelé pour des fonds sans pouvoir les prévoir. Il propose de faire un courrier à L'association des maires et à la Préfecture pour les alerter.

- Prochain CC

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 22 septembre.

- Virade de l'Espoir

N. BLANC informe que Dieulefit fêtera le 25 septembre le 25^{ème} anniversaire de la Virade de l'Espoir. À cette occasion, elle appelle chaque élu des 21 communes de la CC à venir à 15H30 partager l'émotion des patients, parents et des bénévoles. La marche des élus symbolique sera suivie de la découpe du gâteau d'anniversaire et d'un lâcher de ballon hautement symbolique.

Le Conseil est clos à 19h40

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
BOUVIÈRES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	MASSON Laurent	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	CHASTAN Claire	
LE POËT LAVAL	BOURSALY Jean	
	MAILLIAT GALLIANO Monique	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
ROCHEBAUDIN	LEMÉE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
TRUINAS	TERROT Serge	
LES TONILS	JOST Frédéric	
VESC	TIXIER André	